



FAQ sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Préparé par les représentants permanents du Mexique et de la Suisse auprès des Nations Unies, en tant que co-facilitateurs du Pacte

Le 13 juillet 2018, les négociations entre les États membres des Nations Unies sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte mondial) ont été conclues. Le Pacte sera adopté officiellement par les chefs d'État et de gouvernement lors d'une conférence intergouvernementale prévue du 10 au 11 décembre à Marrakech (Maroc).

Qu'est-ce que le Pacte mondial

Le Pacte mondial pour les migrations est le tout premier accord négocié au niveau mondial portant sur une approche commune des migrations internationales, et tenant compte du phénomène dans toutes ses dimensions. Dans le respect du principe de souveraineté des États, il établit un engagement politique à améliorer la coopération et la gouvernance sur les migrations internationales et à relever les défis qui y sont associés. Il établit une compréhension commune, des responsabilités partagées et un objectif commun en matière de migration. Le Pacte mondial définit un cadre de coopération avec 10 principes directeurs et 23 objectifs pour une meilleure gestion de la migration aux niveaux local, national, régional et mondial. Il suit une approche centrée sur l'être humain, axée sur les besoins et les droits des migrants, tout en répondant aux préoccupations des communautés et tout en renforçant les intérêts nationaux des États. Il insiste sur le principe de la responsabilité partagée à coopérer entre les pays d'origine, de transit et de destination. Il rassemble les principes, les droits et les obligations prescrits par le droit international existant en matière de migration, identifie les bonnes pratiques dans tous les domaines de la politique migratoire et crée un espace de dialogue sur les migrations aux Nations Unies.

Ce que le Pacte mondial n'est pas

Le Pacte mondial n'est ni un traité, ni une convention et n'a aucun pouvoir juridiquement contraignant. Les gouvernements ne signent, ni ne ratifient le Pacte. Le Pacte mondial ne dicte pas la manière dont les États mettent en œuvre les objectifs. Les États sont libres de choisir comment poursuivre la mise en œuvre conformément à leurs priorités. Le Pacte mondial n'impose aucune nouvelle obligation aux États concernant les personnes pouvant entrer sur leur territoire. Le Pacte ne concerne ni les réfugiés, ni les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Quel est l'état de la migration dans le monde?

Sur les 7,6 milliards d'habitants que compte la planète, plus de 200 millions sont des migrants internationaux, soit 3,4% de la population mondiale. Les données montrent que la majorité des migrations se déroulent de manière sûre, ordonnée et régulière. Les migrants se déplacent principalement au sein d'une même région et l'essentiel de la migration s'effectue entre pays en développement. Une telle forme de migration représente un avantage net pour les sociétés et présente un potentiel économique et culturel. Les migrants produisent près de 9% du PIB mondial (environ 6,7 trillions de dollars US). Cependant, les migrations peuvent être une source de stress importante pour les sociétés et provoquer des tensions politiques et sociales, en particulier si elles sont irrégulières, non planifiées et mal gérées.

Pourquoi le GCM est-il nécessaire?

Les études montrent que les mouvements migratoires augmenteront dans les décennies à venir. Cela nécessite des politiques rationnelles, fondées sur des données factuelles et une coopération internationale accrue. Comme aucun État ne peut gérer seul les mouvements migratoires, la gestion coordonnée de la migration est l'un des tests les plus importants de notre époque en terme de coopération internationale. Le Pacte mondial fournit des recommandations permettant de réussir ce test.

Comment est né le Pacte mondial ?

Les récents mouvements de personnes dans diverses régions du monde ont mis en évidence la nécessité d'une coopération internationale en la matière. En 2016, lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, les États membres des Nations Unies ont adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui a mandaté deux processus parallèles, l'un visant à élaborer un Pacte mondial pour les réfugiés, mené par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et l'autre un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, à négocier et à approuver par les États membres. Les Représentants Permanents du Mexique et de la Suisse auprès des Nations Unies à New York ont mené les négociations en tant que co-facilitateurs. Au début du processus, les représentants des États membres, des gouvernements locaux, des représentants du secteur privé, des syndicats, de la société civile, des parlementaires, des universités et des migrants eux-mêmes se sont tous engagés dans de vastes consultations de fond dans le courant de l'année 2017. Ces consultations furent basées sur les bonnes pratiques nationales et fondées sur les preuves. Entre février et juillet 2018, des négociations intergouvernementales entre États membres ont eu lieu au cours de six sessions au siège des Nations Unies à New York, aboutissant à un document final reflétant les priorités de tous les États membres participants.

Pourquoi le Pacte mondial est-il une réussite?

- **Nouveau:** c'est le premier accord mondial de coopération en matière de migration internationale, convenu entre gouvernements après des décennies de dialogues au niveau mondial et d'étapes progressives.
- **Global:** il reconnaît que la migration est un phénomène mondial et de nature transnationale. Il met en balance les réalités rencontrées par les pays d'origine, de transit et de destination.
- **Compréhensif:** il traite le phénomène dans toutes ses dimensions et prend en compte les besoins des migrants, des communautés et des États.
- **Coopératif:** c'est une reconnaissance selon laquelle aucun État ne peut relever seul les défis et les opportunités de la migration et qu'une coopération internationale concertée entre pays d'origine, de transit et de destination est nécessaire pour répondre efficacement à la migration.
- **Réaliste:** il reconnaît la migration en tant que caractéristique de l'humanité et promeut un récit constructif et factuel sur la migration.

Que contient le Pacte mondial?

Avec le Pacte mondial, les États membres s'engagent politiquement à collaborer dans le domaine des migrations. Le Pacte mondial établit 10 principes directeurs et définit 23 objectifs couvrant tous les aspects de la migration tout au long du cycle migratoire. Chaque objectif comprend un engagement général et un catalogue des actions possibles que les États peuvent utiliser pour élaborer leurs réponses nationales et internationales. Ces actions s'appuient sur les bonnes pratiques internationalement reconnues et sur les enseignements tirés lors du processus de consultation en amont des négociations.

Des principes directeurs

Les 10 principes directeurs sont transversaux et interdépendants:

- Centré sur les personnes: les individus sont au cœur du Pacte mondial sur les migrations
- Coopération internationale: reconnaissance du caractère transnational de la migration et de la nécessité d'une action concertée
- Souveraineté nationale: réaffirmation du droit de chaque État de déterminer ses politiques migratoires nationales
- Primauté de droit et garantie d'une procédure régulière: reconnaissance de leur caractère fondamental à tous les aspects de la gouvernance des migrations
- Développement durable: le Pacte mondial est ancré dans l'Agenda 2030 pour le développement durable et tire parti du potentiel de la migration pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable
- Droits de l'homme: le droit international des droits de l'homme est la base du Pacte mondial
- Prise en compte de la dimension du genre: le Pacte mondial intègre la perspective du genre, promeut l'égalité des sexes et renforce l'autonomisation des femmes et des filles
- Sensible aux enfants: le Pacte mondial défend le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant à tout moment
- Approche global du gouvernement: le Pacte mondial encourage la cohérence des politiques horizontales et verticales dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement
- Approche globale de la société: le Pacte mondial encourage de vastes partenariats entre acteurs de la société

Objectifs

23 objectifs sont l'élément central du cadre coopératif:

1. Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits
2. Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine
3. Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration
4. Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats
5. Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples
6. Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent
7. S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire
8. Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus
9. Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants
10. Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales
11. Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée
12. Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriée
13. Ne recourir au placement en détention des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange

14. Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire
15. Assurer l'accès des migrants aux services de base
16. Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale
17. Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues
18. Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences
19. Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays
20. Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants
21. Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable
22. Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis
23. Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Quelle est la prochaine étape?

Les 10 et 11 décembre 2018, les chefs d'État ou de gouvernement adopteront officiellement le Pacte mondial lors d'une conférence intergouvernementale qui se tiendra à Marrakech (Maroc). La conférence intergouvernementale de Marrakech servira à galvaniser l'appropriation par les États et toutes les parties prenantes concernées et annoncera le début de la phase de mise en œuvre du Pacte. À cette fin, les États commenceront idéalement à élaborer des feuilles de route nationales pour la mise en œuvre du Pacte et à se présenter à la conférence intergouvernementale avec des objectifs concrets initiaux.

Après l'adoption officielle du Pacte mondial pour les migrations, un « Forum d'examen des migrations internationales » (*International Migration Review Forum, IMRF*) se tiendra tous les quatre ans aux Nations Unies et servira à examiner les accomplissements et à identifier les possibilités futures de mise en œuvre. En alternance avec ce suivi au niveau mondial, les plateformes et institutions régionales concernées organiseront des examens régionaux tous les quatre ans à compter de 2020. L'ONU réalignera ses structures internes pour aider les pays à mettre en œuvre le Pacte mondial pour les migrations, en établissant un réseau de migration des Nations Unies, coordonné par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).